



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLUB ENTREPRISES DU TERRITOIRE CŒUR CÔTE FLEURIE

13 JUIN 2023

LE PLAN DE MOBILITÉ ENTREPRISE

RÉMI CORGET – SERVICE MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Un document (en partie) obligatoire

- Source unique législative citée dans ce document : [L1214-8-2 du code des transports](#)
- *Il bis.-A défaut d'accord sur les mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, tel que prévu au 8° de l'article L. 2242-17 du code du travail, les entreprises soumises à l'obligation prévue au 2° de l'article L. 2242-1 du même code, mentionnées à l'article L. 2143-3 dudit code et dont cinquante salariés au moins sont employés sur un même site, élaborent un plan de mobilité employeur sur leurs différents sites pour améliorer la mobilité de leur personnel. Ce plan de mobilité employeur inclut des dispositions concernant le soutien aux déplacements domicile-travail de leur personnel, notamment le cas échéant concernant la prise en charge des frais mentionnés aux articles L. 3261-3 et L. 3261-3-1 du même code.*
 - Entreprises de plus de 50 salariés et avec une représentation syndicale
 - A défaut d'accord, on doit faire un plan de mobilité
 - Lien entre les déplacements et l'égalité homme-femme
- *Le plan de mobilité employeur est transmis à l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente.*

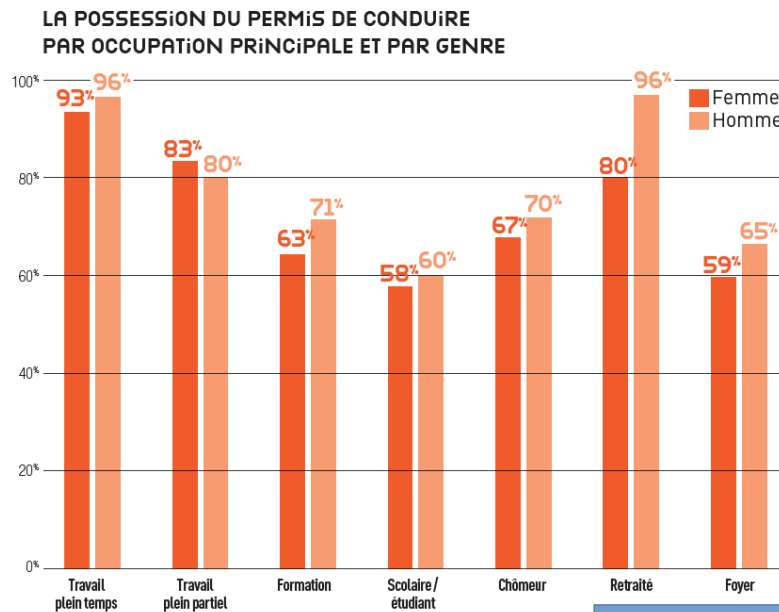
→ Lien à créer entre Plan de Mobilité (Simplifié) de l'agglomération et Plan de Mobilité Employeurs des entreprises

La mobilité au service du recrutement des entreprises

72 % de part modale de la voiture sur la 4CF en 2019 (domicile travail, source recensement)

La voiture occupe une part écrasante dans les déplacements, même courts, toutefois :

- Tout le monde n'a pas le permis (et tendance à la baisse du nombre de candidats).
- Coût de la voiture en hausse, structurellement (matières premières, coût énergie, électrification), et conjoncturellement (délais d'attente pour voiture neuve, qui impacte par contrecoup le marché de l'occasion) → le modèle à deux voitures par ménage est inaccessible pour de nombreux jeunes.
- Electrification/ZAN : coût du stationnement va augmenter pour les entreprises
- Déplacement à vélo est vu par une part croissante de la population comme un facteur de qualité de vie (15 % d'arrêt maladies en moins).

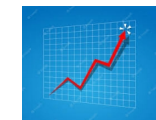


Exemple à Marseille

Le plan de mobilité : objectifs et contenus



Le plan de mobilité employeur [...] vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports



Le plan de mobilité employeur évalue l'offre de transport existante et projetée, analyse les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels, comprend un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement, un plan de financement et un calendrier de réalisation des actions, et précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour.



Le programme d'actions peut notamment comporter des mesures relatives à la promotion des moyens et usages de transports alternatifs à la voiture individuelle, à l'utilisation des transports en commun, au covoiturage et à l'auto-partage, à la marche et à l'usage du vélo, à l'organisation du travail, au télétravail et à la flexibilité des horaires, à la logistique et aux livraisons de marchandises.

Le plan de mobilité : en pratique

- L'importance du document lui-même est à relativiser, il peut (doit) être court, mais doit être mis à jour
- Une démarche qui gagne à être réalisée en régie, au moins pour une entreprise isolée qui se contenterait du minimum : nécessite quelques jours de travail par mois d'une personne motivée, mais une action continue dans le temps.
 - Importance de la relation avec l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), ici la Communauté de Communes
- Phase de recueil des données : examen des fichier-adresses, questionnaires, ateliers, analyse de l'offre de transport collectif, en aménagements cyclables, en covoiturage...
 - Importance de mises à jours régulières de l'offre
 - En général, le potentiel reportable est important.... et l'effectif reporté est faible
- Plan d'action : court rapport/simple tableur Excel, à mettre à jour
- Transport de marchandises : en général beaucoup plus difficile de reporter les flux, toutefois une démarche inter-entreprise peut avoir du sens

Le plan de mobilité : exemples d'actions faciles

- Faciles :

- Communication auprès des salariés, notamment en relai de l'AOM(-R)
- Forfait Mobilité durable (→800€/an, si complément du remboursement TC))
- Stationnement vélo qualitatif/ permettre la recharge
 - Obligatoire dans de nombreux cas ! Subvention possible via la démarche « Employeur Pro-Vélo ».



- Plus complexes :

- Suivi des données dans le temps
- Action de sensibilisation (challenge geovelo, prêt de vélos...), notamment en relai de l'AOM
- Mise en relation de covoitureurs
- Travail sur les déplacements internes à l'entreprise (vélo d'entreprises...)
- Modification des horaires pour mieux coller aux horaires de TC/Augmentation du télétravail....

L'intérêt majeur d'une approche inter-entreprise dans les zones d'activités

- *Les entreprises situées sur un même site peuvent établir un plan de mobilité employeur commun, qui vise les mêmes objectifs que le plan de mobilité employeur défini au I et qui est soumis à la même obligation de transmission à l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente.*
- Des bénéfices qui supplantent largement le défi organisationnel :
 - ~~(Mutualiser le travail)~~ → nécessite un réel effort de synergie, et une personne qui y consacre un temps significatif
 - Favoriser des actions sur le covoiturage (effet masse)
 - Permettre d'envisager des actions plus ambitieuses : réflexion sur la desserte interne et externe de la zone d'activité, cantines/services...
 - Avoir plus de poids vis à vis des décideurs publics (→ modification des horaires TC...)
 - Entamer/alimenter une démarche de collaboration inter-entreprise fructueuse par ailleurs

Un exemple à Vire (14 entreprises, 2900 salariés)

Quelques chiffres...



452 tours du monde
en 1 an

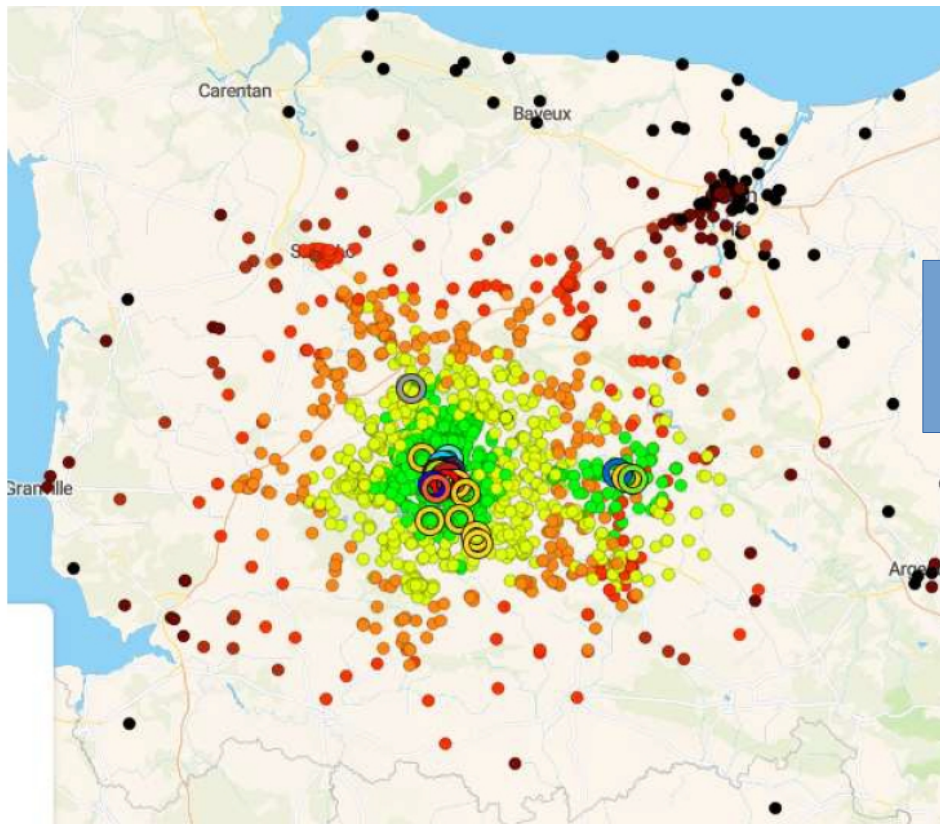


2902 tonnes de CO2 équi
émises pour les déplacements
D-T

1236 salarié-e-s résident à moins de 10km
de leur lieu de travail (soit 42,3 %)

30% mettent moins de 10 min pour y aller

Plus de 26% ont un ratio <1 ou de 1 à 1,5
en comparaison voiture/VAE.



Présentation
Mobipro,
modélisation
Geomob

Un exemple à la DREAL Normandie

- Une cité administrative, 5 administrations, 1200 agents (1500 en fin de rénovation), 487 places de parking « agents », 200 places de stationnement vélo
- Un groupe de travail, 3/4 réunions par an, une portion d'ETP
- Actions de communication/sensibilisations communes
- Vers une démarche commune de gestion du parking (attribution des places)
- (Données DREAL seules) : entre 2020 et 2022, trois fois plus d'agents ont demandé le FMD

Action 1 : Favoriser l'usage des transports collectifs lors des déplacements professionnels

Il a été constaté que lors des déplacements professionnels, les transports collectifs sont peu utilisés. Il est donc nécessaire de les promouvoir.

L'information nécessaire pour les déplacements professionnels doit être mise à disposition des agents via la boîte à outils sur l'intranet. Des tickets doivent être proposés pour les déplacements professionnels.

Un tableau comparatif des temps de trajets et des émissions CO² des différents modes de transports sera mis à disposition.

Étapes clés de la mise en œuvre de l'action :

1. Mettre à disposition les informations et la démarche concernant les possibilités d'usage des transports collectifs pour les trajets professionnels sur l'intranet
2. Prioriser les trajets professionnels en transport collectif
3. Communiquer auprès des agents (mailing, intranet, article)

Acteurs à associer à la mise en œuvre :

Les référents du PMIA, les SG, les réseaux de TC

<i>Public cible</i>	Tous les collaborateurs
<i>Budget</i>	Administration
<i>Echéance de mise en œuvre</i>	En continu
<i>Indicateurs de suivi</i>	Part des trajets professionnels effectués en transports collectifs VS les véhicules de service
<i>Indicateurs d'impact</i>	Prise en compte des informations (statistiques de lecture des articles) Évolution du nombre d'agents empruntant les transports collectifs

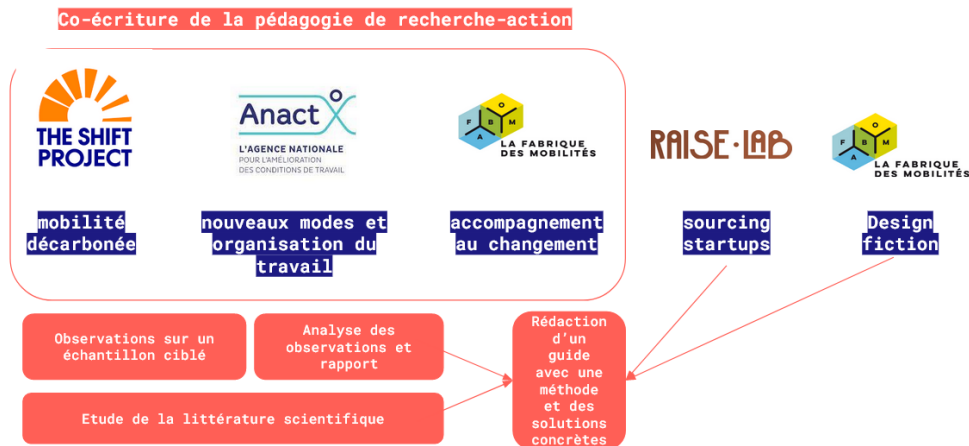
Un exemple pour l'entreprise Lecapitaine dans la Manche

- DDTM50 a financé une étude sur une entreprise atypique. Prestataire Monunivert.
- 500 salariés, entreprise dans un parc d'activité à l'écart du centre -ville de Saint Lo
- 43 % de l'effectif à moins de 10 km
- Impact potentiel important du Vélo à Assistance Électriques (pentes), par contre TC pas adaptés dans ce cas pratique
- Importance des rythmes de travail (équipes en 2*8) dans le type de solution proposée
- Rapport, vidéo de restitution et également prestation d'animation

Une démarche de recherche en lancement sur la région de Caen

- Financement du Moho (entreprise/fondation) pour une action de recherche sur la mobilité domicile travail sur la région de Caen (rédaction d'un guide), et qui recherche des entreprises en zones périphériques ou rurales
- Possibilité pour les entreprises volontaires qui ouvriraient leur porte de bénéficier de conseils personnalisés
- Contacts pour plus d'information :

- eva@moho.co
- clemence@moho.co



Pour aller plus loin

- Données localisées des déplacements domicile travail : <https://statistiques-locales.insee.fr/>
- Stationnement des vélos en entreprise :
 - Synthèse sur les obligations : <https://alveoleplus.fr/articles/7>
 - Guide d'aide à la conception : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/guide_stationnement_velo_constructions.pdf
 - Employeur Pro-Vélo : <https://employeurprovelo.fr/rejoindre-le-programme/je-suis-employeur/>
- Exemple à l'entreprise Lecapitaine Saint-Lo :
https://www.tevi.tv/Solutions-alternatives-a-la-voiture-individuelle-chez-Lecapitaine-Saint-Lo-50_v3059.html
- Exemple de Vire au Noireau : [présentation France Mobilités](#)
- Ressources ADEME :
 - <https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/reduire-impacts/optimiser-mobilite-salaries/dossier/plan-mobilite/plan-mobilite-quest-cest>
 - <https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transports/passer-a-laction/plan-mobilite-employeur>

Merci de votre attention

Rémi Corget, adjoint au chef du service mobilités infrastructures
remi.corget@developpement-durable.gouv.fr
Contact permanent :
normandie@francemobilites.fr
